



Photo
d'identité
récente
(Obligatoire)

LOURDES : lundi 22 au samedi 27 avril 2019

DEMANDE d'INSCRIPTION

Pèlerin-accompagné

(Cochez la case correspondante)

Accompagnant (attention : nombre de places limité en 2019)

à retourner avant le 28 FEVRIER 2019 (dernier délai) avec votre règlement

N° dossier :

M. Mme Mlle

Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le

Adresse

.....

Tél fixe Tél. portable

Adresse e-mail :

Personne proche à contacter si nécessaire (famille, tutelle...) :

NOM Prénom

Adresse Téléphone

Pèlerin accompagné : je demande à l'Hospitalité Jurassienne de bien vouloir me recevoir comme pèlerin-accompagné au prochain pèlerinage à LOURDES. J'ai pris connaissance qu'en allant à Lourdes, je serai hébergé(e) dans **un Accueil et non un hôpital**. Je suivrai le traitement que m'aura prescrit mon médecin traitant, sous la surveillance du personnel de santé (médecins et infirmières) qui vient à Lourdes bénévolement.

Accompagnant : j'accompagne M. Mme
 J'accepte de vivre ce pèlerinage avec cette personne, au sein de l'Hospitalité Jurassienne conformément à ses règles d'organisation. Je joins à mon inscription un certificat médical attestant ma capacité physique à accompagner cette personne. Sans ce certificat médical, toute personne voulant être accompagnant devra s'inscrire en qualité de pèlerin-accompagné (en fournissant les feuilles annexées au dossier d'inscription).

Fait à, le
 Signature (ou du tuteur, ou des parents s'il s'agit d'un enfant mineur)

Cette année, le transport s'effectuera en TGV pour les malades ET les pèlerins.

→ 5 pièces constituent le dossier de demande d'inscription et sont à renvoyer ensemble :

1. La présente FEUILLE D'INSCRIPTION (verte) avec la photo d'identité récente
2. Le REGLEMENT

par chèque bancaire à l'ordre de **SERVICE DES PELERINAGES**

Le prix du séjour est de **470 €**

Montant que je souhaite régler selon mon choix ci-dessous (mettre une croix)

Si organisme de tutelle (Udaf...), merci de faire transmettre rapidement l'inscription à l'Hospitalité Jurassienne qui enverra de toute façon une facture à l'organisme de tutelle.

<input type="checkbox"/> En 1 fois : 1 chèque de 470 €	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 235€	<input type="checkbox"/> En 3 fois : 2 chèques de 157€ +1 chèque de 156€	<input type="checkbox"/> En 4 fois : 4 chèques de 117.50 €	<input type="checkbox"/> En 5 fois : 5 chèques de 94€	<input type="checkbox"/> En 6 fois : 5 chèques de 79€ +1 chèque de 75€
---	---	--	---	--	--

→ Bien joindre tous les chèques à votre inscription, sans cela elle ne sera pas prise en compte.

3. La FICHE DE SOINS INFIRMIERS (bleue) à remplir par l'infirmière ou la famille en votre présence
4. Le « DOSSIER MEDICAL » à remplir par le médecin traitant de la personne malade ou handicapée, à retourner dans l'enveloppe cachetée ci-jointe. Le dossier médical est indispensable pour que nous puissions accepter votre demande.
5. Le formulaire de désignation d'une personne de confiance, daté et signé.

RENOYER ces 5 pièces dès que possible, et **au plus tard le 28 février 2019**, date à partir de laquelle se réunira la commission médicale qui étudie les dossiers. **Votre admission définitive vous sera communiquée dès décision de ladite commission.**